

# République Algérienne Démocratique et Populaire

## Wilaya d Illizi

### Direction des Equipements Publics

NIF : 000133019000854

## MISE EN DEMEURE N° : 01

Entreprise d'excavation, travaux de construction et d'électricité, grands travaux publics et hydraulique **Zaatout Elaich** sise à local N°02 elmkhadma commune ouargla wilaya de ouargla, titulaire du marché N°32/2025 approuvé en date du: 20/04/2025, relatif à :réalisation d'un collège type 04/200 R a tarat commune d'Illizi.

**Lot 01: Bloc pédagogique + Bloc sanitaires + Bâche a eau 60 m<sup>3</sup> + Local poste transformateur 250 KVA avec équipement + Local groupe électrogène 250 KVA avec équipement + mur de clôture + Terrain de sport et Aménagement extérieur pour Lot N°01**

Vu l'ordre de service de démarrage des travaux N° 43/2025 en date du 30/04/2025.

Vu le PV de chantier en date du 09/09/2025 pour renforcer le chantier et rattraper le retard de réalisation des travaux.

Vu la correspondance N° 1633/WI/DEP/2025 en date du 10/09/2025 et la correspondance N° 1640/WI/DEP/2025 en date du 11/09/2025 pour Accélérer la cadence des travaux et renforcer le chantier en moyens humains, matériels et matériaux.

Vu le rapport du bureau d'étude en date du 22/09/2025 ou il a été constaté que les travaux a l'arrêt et l'entreprise a été abandonné le chantier sans motif.

Vu la correspondance N° 1721/WI/DEP/2025 en date du 28/09/2025 pour reprendre les travaux et renforcer le chantier en moyens humains, matériels et matériaux.

Vu la correspondance N° : 1838/DEP/2025 en date du : 16/10/ 2025 et N° : 2001/DEP/2025 en date du : 06/11/ 2025 pour accélérer la cadence des travaux et renforcer le chantier en moyens humains et matériels.

Vu la correspondance N° : 2294/DEP/2025 en date du : 08/12/ 2025 pour accélérer la cadence des travaux et renforcer le chantier en moyens humains et matériels.

Vu la correspondance N° : 104/DEP/2026 en date du : 20/01/ 2025 pour accélérer la cadence des travaux et renforcer le chantier en moyens humains et matériels et actualisée le planning de réalisation des travaux par rapport au reste de délais

Vu le PV de chantier en date du 05/02/2025 pour renforcer le chantier et rattraper le retard dans les travaux de réalisations.

Vu L'entreprise n'a fourni aucun effort pour renforcer le chantier en moyens humains, matériels et matériaux.

Vu que l'entreprise n'a pas respecté le planning de réalisation des travaux et les closes du marché.

Entreprise d'excavation, travaux de construction et d'électricité, grands travaux publics et hydraulique **Zaatout Elaich** est mise en demeure pour **renforcer le chantier** en moyens humains, matériels et matériaux, dans un délai de 05 jours et ce à compte de la première parution de la présente mise en demeure sur les quotidiens nationaux.

Faute de quoi des mesures coercitives conformément à la réglementation en vigueur seront prise à l'encontre de l'entreprise.